

L'internat.

L'internat du Lycée Polyvalent Eugène Thomas est un internat mixte situé au cœur même de l'établissement. Notre établissement accueille les élèves internes du lycée ainsi que les élèves internes du Collège Eugène Thomas et les élèves internes du Lycée Agricole des Trois Chênes de Le Quesnoy.

Sa capacité d'accueil est de 144 élèves répartis sur trois étages par chambres de 4 maximums. Les élèves qui souhaitent travailler en groupe peuvent se réunir dans l'une des trois salles de travail. Ils disposent également de 2 salles de détente avec espace TV et lecture à chaque étage.

L'internat est ouvert du lundi matin au vendredi matin et fermé les week-ends et pendant les vacances scolaires.

Le règlement intérieur de l'internat en régit les règles de fonctionnement afin que les conditions de vie et de travail de chaque élève soient respectées.

Le tarif annuel de l'internat pour l'année scolaire 2018 / 2019 est de 1459,50 € versé en trois redevances trimestrielles (janvier-avril : 462,00 €, mai-juillet : 409,50 €, septembre-décembre : 588,00 €).

[Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Monsieur HOUACINE, le Conseiller Principal d'Éducation du Lycée, Référent de l'Internat.](#)

Extraits du règlement de l'internat :

Le règlement de l'internat, dans son intégralité, reste le seul document valable. Il complète le règlement du Lycée et du Collège en précisant les règles de vie à respecter à l'internat.

L'internat est ouvert en soirée seulement, à partir de 17h20, et le mercredi à partir de 13h30. Les élèves sont accueillis du lundi matin 7h30 au vendredi matin 7h30.

Les filles sont admises à l'internat, un secteur leur est réservé.

S'ils le désirent, les internes peuvent se regrouper dans une salle de travail.

Chaque interne a des droits et des devoirs : le droit de travailler dans les meilleures conditions possibles pour sa réussite scolaire et le devoir de respecter ses camarades ainsi que les règles de vie à l'internat (...).

La bonne tenue et la propreté des chambres sont une nécessité de la vie en communauté. Lorsqu'un interne quitte sa chambre, les objets personnels doivent être rangés dans les armoires. Aucun objet ni vêtement ne doit être abandonné sur le sol afin de faciliter le travail des agents.

Rythmes des internes :

Régime des Collégiens	Régime des lycéens
Sous la surveillance des Assistant(e)s d'Éducation.	Sous la surveillance des Assistant(e)s d'Éducation.
17h00 Goûter	16h00 Goûter
17h15 – 18h00 Temps libre au dortoir	17h15 – 18h00 Temps libre au dortoir
18h00 – 19h15 Étude obligatoire	18h00 – 19h00 Étude obligatoire
19h15 – 19h45 Dîner	19h00 – 19h45 Dîner
19h45 – 21h15 Toilette et Temps libre	19h45 – 20h00 Temps libre
21h15 Retour en chambre	20h00– 21h00 Étude en chambre
21h30 Extinction des feux	21h00 – 22h15 Temps libre
	22h15 Retour en chambre
	22h30 Extinction des feux